



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
26 juin 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Cinquante-deuxième session

4-29 juin 2012

Point 7 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité

#### sur les travaux de sa cinquante-deuxième session

### Projet de rapport

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Imelda Smolcic (Uruguay)

#### Additif

### Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015

[Point 3 b)]

#### Programme 26

#### Contrôle interne

1. À sa 17<sup>e</sup> séance, le 14 juin 2012, le Comité a examiné le programme 26 (Contrôle interne) du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 [A/67/6 (Prog. 26)].
2. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a présenté le programme et répondu aux questions posées pendant la séance.

#### Examen de la question

3. La présentation du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 a reçu un accueil favorable et les membres du Comité ont salué le rôle important que joue le Bureau des services de contrôle interne dans la promotion de la transparence et l'exécution des mandats au sein de l'Organisation.
4. Il a été noté que la qualité de l'évaluation était conditionnée par les aspects qualitatifs des indicateurs de succès et que le Secrétariat devrait prendre des mesures pour faire en sorte que les résultats de l'évaluation aient un impact correspondant sur la planification stratégique au sein de l'Organisation.



5. Il a été également noté que le Bureau avait pour but général d'aider l'Organisation à se montrer économiquement performante, hautement efficace et efficiente et à atteindre ses objectifs. Des éclaircissements ont été demandés sur l'emploi du terme « économiquement performante » et les mesures envisagées par le Bureau pour atteindre l'objectif correspondant à cette notion.

6. En ce qui concerne les fonctions que le Bureau exerce « en toute autonomie », il a été rappelé que le mandat relatif du Bureau visé au paragraphe 26.2 découlait de décisions de l'Assemblée générale.

7. Il a été question des efforts du Bureau tendant à « réduire au maximum les chevauchements et les doubles emplois » avec d'autres organes de contrôle. La question de savoir s'il existait des chevauchements importants nécessitant d'être réduits au maximum a été soulevée car il a été noté que le Corps commun d'inspection n'était pas un organe de contrôle.

8. Il a été par ailleurs noté qu'a été retirée du présent document l'indication détaillée des mesures que le Bureau devrait prendre pour atteindre les objectifs de responsabilité et de transparence énoncés au paragraphe 25.3 du programme 25 (Contrôle interne) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1). On a souhaité savoir si leur omission s'expliquait par le fait que leur mise en œuvre était achevée.

9. On s'est inquiété du fait qu'avait été retirée du présent document la référence aux « objectifs de développement convenus sur le plan international », qui figurait au paragraphe 25.4 du programme 25 du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013.

10. Il a été avancé que l'emploi de la formule « nombre de fois où il est fait mention » à propos de l'indicateur de succès a) i) dans le sous-programme 1 était discutable, cette expression pouvant indiquer une évolution aussi bien négative que positive. On a fait valoir que, pour indiquer clairement la mesure d'un impact, l'indicateur devait renvoyer à une caractéristique positive.

11. S'agissant des indicateurs de succès correspondant au résultat escompté b) dans le sous-programme 1, il a été avancé que la formule « Stabilité du pourcentage » des recommandations d'audit ne pouvait être en corrélation avec « Exécution plus efficiente », les indicateurs devant plutôt indiquer une augmentation du pourcentage.

12. On a souhaité savoir si la mesure des résultats relatifs à l'indicateur de succès a) ii) dans le sous-programme 1 était bien d'environ 100 %. Il a été noté que pour les indicateurs a) ii) et b) i), les résultats étaient de 95 % et qu'en ce qui concerne le nouvel indicateur b) ii), le Bureau espérait parvenir à un taux d'exécution de 95 % dans un délai de trois années suivant la publication des recommandations. Des explications ont également été demandées quant au motif de la suppression de la référence à la formation du personnel au titre de la stratégie relative au sous-programme 1.

13. L'emploi de l'expression « adaptera sa structure », au paragraphe 26.5, a suscité des questions sur l'intention que le Bureau pourrait avoir de continuellement changer sa structure en fonction des difficultés qu'il rencontrerait dans l'avenir.

14. On a appelé l'attention sur le fait qu'en vertu des Normes comptables internationales pour le secteur public, les comptes devaient être présentés une fois

par an mais n'avaient pas besoin d'être vérifiés chaque année. On a souhaité mieux connaître l'avis du Bureau sur cette question.

15. Au sujet du sous-programme 2 (Inspection et évaluation), on a estimé qu'il convenait de fournir des informations complémentaires sur les modifications de la stratégie relative à l'évaluation. On a également souhaité savoir comment l'indicateur de succès i) serait mesuré.

16. En outre, des éclaircissements ont été demandés au sujet des règles et règlements régissant le recours à des services d'experts externes et on a souhaité savoir si le Bureau pouvait recruter des experts en toute indépendance ou si l'accord préalable de l'Assemblée générale ou d'un comité spécialisé était requis.

17. En ce qui concerne le résultat escompté b) du sous-programme 3 (Investigations), on a estimé qu'il était nécessaire de renvoyer spécifiquement aux mesures prises pour améliorer la sensibilisation de l'ensemble du personnel de l'Organisation des Nations Unies aux comportements répréhensibles.

### **Conclusions et recommandations**

18. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du programme 26 (Contrôle interne), du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015, sous réserve des modifications suivantes :**

#### **Orientation générale**

##### *Paragraphe 26.1*

**Remplacer le texte de la première phrase par le texte suivant :**

**« L'objectif général du programme est de renforcer la transparence et la responsabilité et d'aider l'Organisation à se montrer hautement efficace et efficiente et à atteindre ses objectifs. »**

##### *Paragraphe 26.2*

**Remplacer le texte de la deuxième phrase par le texte suivant :**

**« Afin d'assurer une parfaite coordination des travaux et de réduire au minimum les chevauchements et les doubles emplois, le Bureau travaille en collaboration étroite avec les autres organes de contrôle, à savoir le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et le Corps commun d'inspection. »**

##### *Paragraphe 26.3*

**Remplacer le texte de la deuxième phrase par le texte suivant :**

**« Il s'acquitte de cette mission en publiant des rapports à jour et de qualité sur ses activités d'inspection, d'évaluation, d'audit interne et d'investigation, conformément aux normes internationales en vigueur et à son mandat, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/218 B. »**

*Paragraphe 26.4*

Remplacer le texte du paragraphe 26.4 par le texte du paragraphe 25.4 correspondant du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1), qui se lit comme suit :

« Le Bureau aide l'Organisation à améliorer ses résultats en déterminant les facteurs qui influent sur l'efficacité et l'efficacit  avec lesquelles sont ex cut s les programmes conform ment aux directives des organes intergouvernementaux, et notamment aux objectifs de d veloppement convenus sur le plan international, dont ceux  nonc s dans la D claration du Mill naire, dans les textes issus des grandes conf rences des Nations Unies et dans les accords internationaux depuis 1992. En outre, le Bureau m ne diverses activit s pour soutenir l'engagement de l'Organisation en faveur de l'int gration d'une d marche soucieuse de l' galit  des sexes, notamment en contr lant ses travaux dans ce domaine. »

**Sous-programme 1**  
**Audit interne**

*R sultats escompt s du Secr tariat*

Remplacer le r sultat escompt  a) par le suivant :

« a) Contribution accrue des  tats Membres   la prise de d cisions, et plus grande facilit  pour le Secr tariat de prendre, en s'appuyant sur des audits internes, des mesures propres   renforcer les processus de contr le interne et de gouvernance et   am liorer la gestion des risques ».

*Indicateurs de succ s*

Dans l'indicateur a) i), remplacer le membre de phrase « o  il est fait mention » par « o  il est pris acte ».

**Paragraphe 26.5**

Remplacer le texte de ce paragraphe par le texte suivant :

« La Division de l'audit interne continuera de pr ter une attention particuli re   l'assurance qualit ,   l' laboration de guides m thodologiques et   la formation de son personnel, ce qui devrait contribuer   am liorer sensiblement la qualit , la pertinence et l'opportunit  de ses rapports. Elle r alisera  galement des audits fond s sur le risque conform ment aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, afin d'aider le personnel de direction    tablir ou renforcer des m canismes de gestion des risques, de contr le interne et de gouvernance au moyen d'un ensemble de services d'assurance et de services consultatifs. La Division adaptera sa structure en se dotant des moyens voulus pour relever les d fis futurs, tels que la mise en  uvre du syst me de progiciel de gestion int gr , des Normes comptables internationales pour le secteur public, de dispositifs de gestion des risques et de grands projets d' quipement. »

**Sous-programme 2**  
**Inspection et évaluation**

*Objectif de l'Organisation*

**Remplacer l'objectif par le suivant :**

**« Renforcer la responsabilisation et accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact de la mise en œuvre des programmes, et veiller à ce que les résultats de l'évaluation aient un impact correspondant sur la planification stratégique ».**

*Résultats escomptés du Secrétariat*

**Remplacer le résultat escompté par le suivant :**

**« Contribution accrue des États Membres à la prise de décisions et plus grande facilité pour le Secrétariat de prendre, en s'appuyant sur les inspections et évaluations du Bureau des services de contrôle interne, y compris les conclusions de l'auto-évaluation, des mesures propres à évaluer la pertinence, l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre des programmes et des activités menées sur les questions thématiques ».**

*Paragraphe 26.6*

**Remplacer le texte de la première phrase par le texte suivant :**

**« La Division de l'inspection et de l'évaluation continuera à contribuer à la prise de décisions par les États Membres et à renforcer la capacité du Secrétariat de prendre des mesures appropriées au moyen d'évaluations et d'inspections qui permettront d'obtenir des renseignements à jour, objectifs, fiables et pertinents sur l'efficacité de l'Organisation. »**

**Sous-programme 3**  
**Investigations**

*Indicateurs de succès*

**Ajouter le nouvel indicateur de succès b) ii), libellé comme suit :**

**« ii) Accroissement du nombre d'activités de sensibilisation visant à informer le personnel de l'Organisation des Nations Unies des conséquences des comportements répréhensibles, et des mécanismes prévus à cet effet ».**

**Décaler l'actuel indicateur b) ii), qui devient l'indicateur b) iii).**